

INFORMATION REGLEMENTEE

CETTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINEE A ETRE DISTRIBUEE, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, NI DANS AUCUN AUTRE ETAT DANS LEQUEL UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE CONFORMEMENT AU DROIT APPLICABLE

SOFINA S.A. LANCE UNE EMISSION D'UNITES COMPOSEES D'OBLIGATIONS ET DE WARRANTS EXERCABLES EN ACTIONS GDF SUEZ D'UN MONTANT D'ENVIRON 250 MILLIONS DE DOLLARS US A ECHEANCE 2016

Bruxelles, Belgique (04 Septembre 2012 – 08:00) – Sofina S.A. lance aujourd'hui une émission d'unités composées d'obligations et de warrants (« Unités ») exerçables en actions existantes GDF Suez d'un montant d'environ 250 millions de dollars. Chaque Unité sera composée d'une obligation et d'un warrant. Le porteur d'un warrant pourra acquérir des actions GDF Suez actuellement détenues par Sofina S.A., pour un montant en euro équivalent à 250 000 US dollars déterminé sur la base du cours USD/Euro observé à la fixation des conditions définitives de l'émission, en contrepartie du paiement du prix d'exercice en euros en vigueur. Le nombre exact d'actions GDF Suez sous-jacentes à chaque warrant sera fixé en fonction du prix d'exercice et du taux de change USD/EUR à la fixation des modalités définitives de l'émission. Les montants levés suite à l'émission des Unités permettront à Sofina de remplacer certains crédits à court-terme existants et de constituer une couverture supplémentaire dans le bilan par rapport à l'exposition en US dollars du groupe liée à l'activité de private equity.

Les Unités feront l'objet d'un placement privé selon une procédure de constitution de livre d'ordres accélérée (*accelerated bookbuilding*) auprès d'investisseurs qualifiés à l'exception des Etats-Unis d'Amérique. BNP PARIBAS FORTIS et UBS Investment Bank agissent en tant que Teneurs de Livre Associés.

Les Unités seront émises avec une maturité de 4 ans. Les obligations seront émises avec une dénomination de 250 000 US dollars. A l'issue de l'émission, les composantes obligataires et optionnelles des Unités pourront être détachées l'une de l'autre et ré-attachées par la suite. L'admission aux négociations sur l'« Open Market segment » de la bourse de Francfort (« Freiverkher ») des Unités, des obligations et des warrants détachés devrait avoir lieu au plus tard le 19 septembre 2012.

Les obligations porteront intérêt à un taux annuel compris entre 0.625% et 1.375% payable semi annuellement à terme échu. Le prix d'exercice des warrants fera ressortir une prime comprise entre 25% et 30% par rapport au cours de référence de l'action GDF Suez à la date d'émission, correspondant à la moyenne pondérée des volumes du cours (*Volume Weighted Average Price, "VWAP"*) de l'action ordinaire de la Société sur Euronext Paris entre le lancement de l'Offre et la fixation des conditions définitives.

Sofina devrait annoncer les conditions définitives de l'émission dans un communiqué de presse publié à l'issue de la période de constitution du livre d'ordres prévue plus tard aujourd'hui

Le règlement et la livraison des Unités devraient intervenir aux environs du 19 septembre 2012. Le règlement et la livraison sont sujets aux conditions usuelles pour ce type de transaction.

Contact Sofina S.A.
Wauthier de Bassompierre
General Counsel
Tel: +32 5510611
Email: sofina@sofina.be

Avertissement

Cette communication n'est pas destinée à être distribuée, de manière directe ou indirecte, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon, ni dans aucun autre Etat dans lequel une telle publication ou distribution serait interdite. Cette communication ne constitue pas une offre de vente des Unités, des obligations, des warrants et/ou des actions à délivrer suite à l'exercice des warrants (ensemble, les « Titres ») ni l'incitation à une offre d'achat des Titres, de même qu'il n'y aura aucune offre des Titres dans les Etats dans lesquels une telle offre serait interdite en fonction du droit applicable. Les Titres mentionnés dans cette communication n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis d'Amérique en vertu du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »), et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique, sans enregistrement préalable ou en l'absence d'une exemption d'enregistrement conformément au Securities Act. Aucune offre publique des Titres ne sera réalisée aux Etats-Unis d'Amérique ni dans aucun autre Etat.

Dans les Etats Membres de l'Espace Economique Européen (« EEE »), cette communication est seulement destinée aux investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/CE, tel qu'amendée et transposée dans chaque Etat Membre (la « Directive Prospectus ») (« Investisseurs Qualifiés »). Toute personne acquérant des Titres via toute offre au sein de l'EEE (un « Investisseur ») ou à qui une offre sur les Titres est faite sera réputée avoir déclaré et reconnu être un Investisseur Qualifié. Tout Investisseur sera également réputé avoir déclaré et reconnu que les Titres acquis via l'offre n'ont pas été acquis pour le compte de personnes au sein de l'EEE autres que des Investisseurs Qualifiés, et que les Titres n'ont pas été acquis en vue de leur offre ou revente dans l'EEE à des personnes d'une manière telle qu'il en résulterait une obligation pour Sofina ou pour tout teneur de livre associé de publier un prospectus en vertu de l'article 3 de la Directive Prospectus. Sofina, les Teneurs de livre associé set chacune de leurs sociétés liées, et d'autres, se fieront à la véracité et à l'exactitude des déclarations et reconnaissances précitées.

En outre, au Royaume-Uni, cette communication est uniquement adressée et n'est distribuée qu'aux Investisseurs Qualifiés (i) ayant une expérience professionnelle dans des matières relatives à des investissements tombant sous le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance »), (ii) tombant sous le champ d'application de l'article 49 de l'Ordonnance à qui ce document peut être légalement communiqué et (iii) auxquelles elle peut légalement être communiquée (l'ensemble de ces personnes étant appelé les « Personnes Qualifiées »). Les personnes qui ne sont pas des Personnes Qualifiées ne doivent pas lire, agir ni se baser sur la présente communication. Tout investissement et toute activité d'investissement auxquels se rapporte cette communication n'est accessible qu'aux Personnes Qualifiées.

Les Teneurs de livre associés agissent uniquement pour Sofina dans le cadre de l'offre et pour aucune autre partie. Ils ne pourront être tenus responsables que par Sofina pour l'octroi des protections offertes aux clients des Teneurs de livre associés ou pour la fourniture de conseils en relation avec l'offre. Les Teneurs de livre Associés ne font aucune déclaration quant à l'exactitude de la présente communication, ou de toute opération à laquelle celle-ci ferait référence, et n'assument aucune responsabilité quant à son contenu.

Cette communication est faite à titre d'information uniquement et ne saurait remplacer un jugement indépendant. Elle ne vise pas à fournir des conseils en investissement et ne doit en aucune manière être utilisée ou considérée comme une offre de vente, une incitation d'offre d'achat des Titres ou comme une

recommandation d'achat ou de vente des Titres. Tant les Teneurs de livre associés que leurs sociétés liées respectives n'acceptent aucune responsabilité quant à l'utilisation de la présente communication et ne font aucune déclaration quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de celle-ci.